

Comité Qualité de Vie – Sutton

Rencontre du 4 octobre 2022

4^e rencontre du comité

PROCÈS-VERBAL

Lieu : Salle communautaire Sutton Jonction

Quand : 19h00 à 21h00

Présences :

Membres du comité : Luce Goerlach, Thérèse Leclerc, Pierre Lefrançois, Louis Taillefer, Céline Charbonneau et Sylvie Grégoire

Autres : Charlotte Jacques (Agente aux loisirs et à la vie communautaire), Secrétaire

Absences motivées : Lynda Graham, André Forest, Lori Hoey

Mandat du comité:

Donner des avis et faire des recommandations sur toute demande et sur tout dossier relatif à la qualité de vie de la ville de Sutton (non-décisionnel). Les membres du comité doivent étudier et formuler leurs recommandations au conseil portant, notamment, sur la réduction des nuisances et l'implantation d'un budget participatif.

Ouverture

Sylvie Grégoire ouvre la rencontre avec un mot de bienvenue.

1. Adoption du PV de la 3^e rencontre

Le PV est adopté à L'unanimité

2. Étude et commentaires sur le document Cadre normatif

Certains points du document sont discutés par les membres du comité. Tous les commentaires sont bienvenus pour améliorer le document.

Premier point de réflexion : Quel âge cibler pour la participation au projet ? Doit-on mettre un âge spécifique pour la participation? À garder en tête : est-ce que l'âge pour la participation doit être le même que pour le vote?

Concernant la notion d'âge :

- Il ne serait pas nécessaire de spécifier l'âge dans la section A-DESCRIPTION, ceci pourrait venir plus tard.
- Concernant la question de l'âge, il est proposé d'y aller le plus inclusif possible, de ne pas mettre d'âge. Que les plus jeunes seront accompagnés d'adultes.
- Si le vote est ouvert aux jeunes, un vote pourrait avoir lieu à l'école afin d'introduire les jeunes au processus démocratique.
- **Le comité est d'accord de retirer la notion d'âge autant pour présenter un projet que pour voter.**

Concernant le territoire :

- Est-ce que des jeunes qui vont à l'école de Sutton, mais ne sont pas résidents-es peuvent participer?
- Le comité est d'accord que ces jeunes peuvent faire partie d'un groupe, mais si le porteur de projet est de Sutton, ce n'est pas un enjeu.

Concernant les objectifs :

- Un objectif sur le plaisir de participer au processus démocratique, sur la découverte du processus pourrait être ajouté, autant chez les jeunes que chez les adultes.

Concernant les critères d'admissibilité :

Ces sujets ont été discutés à la dernière réunion ou sont issus d'un modèle dont le comité s'est inspiré.

Le comité échange sur la nécessité d'inclure la définition du comité de la qualité de vie dans les critères d'admissibilité :

Suivant cette discussion, le comité est d'accord que :

- o Au point 3, QUALITÉ DE VIE sera mis en minuscules, et le paragraphe sur la définition de qualité de vie par le comité sera retirée
- o Le terme acceptable sera changé pour admissible

Concernant le point 7, coût minimal, le comité échange sur les avantages et inconvénients de mettre un coût minimum ou non.

- o Il ne faudrait pas que ce choix oblige à choisir entre plusieurs petits projets ou un gros projet
- o Le vote viendra aider à sélectionner les projets et répartir le montant de 50 000\$
- o Une des étapes est aussi la bonification du projet, ainsi, des idées d'autres projets pourraient être incluses dans le projet final. Le tout évoluera en cours de processus
- o Le comité revient sur la discussion à savoir si un montant doit être conservé pour les jeunes, afin de les encourager à participer? Un contre-argument est que le projet

pourrait se greffer à un autre, même s'il commence petit et que le projet des jeunes pourrait éventuellement prendre de l'ampleur. L'interaction entre citoyens est l'objectif.

Suivant cette discussion, le comité est d'accord que :

- Il n'est pas nécessaire de mettre un montant minimum. On laisse seulement un coût maximal de 50 000\$
- Ce point pourrait être réévaluer pour le prochain budget participatif

Concernant la question du terrain privé ou public :

- Est-ce qu'on inclut l'option que le projet soit fait sur un terrain privé, si le propriétaire signe un consentement? Par exemple, le sentier village-montagne
- Par exemple, est-ce qu'un sentier pourrait être ajouté sur le terrain du Mont-Sutton?
- L'objectif est que les gens souhaitent participer, ainsi, il ne faut pas être trop limitatif
- À garder en tête que la réalisation de projets sur des terrains privés peut apporter des complications
- Qu'en est-il du terrain du CIUSSS, qui est un terrain public? Ou le terrain de l'école ? En permettant des terrains autres que ceux de la ville, avec l'autorisation du propriétaire, on ouvre à plus de propositions
- Le document doit être approuvé par la Ville qui pourrait avoir son mot à dire sur les terrains acceptés

Concernant le type de projet acceptés (sur un bâtiment, une rue, un quartier, ou l'ensemble du territoire)? : il n'est pas nécessaire de faire cette précision

Concernant la notion de ne contenir aucun élément de nature diffamatoire, discrimination ou religieux :

- La question de la nécessité de ce point est soulevée?

Suivant cette discussion, le comité est d'accord de :

- Retirer la phrase en entier.
-

Le comité est aussi d'accord de retirer provincial au premier point « Autres ».

Concernant qui peut proposer un projet :

- **Le comité est d'accord de retirer la notion d'âge**

Concernant la notion de qui peut voter, qui est un citoyen de Sutton :

- Quelqu'un qui est résident à court terme ne peut voter
- Pour fin de discussion, est-ce qu'une personne qui loue pour une saison peut participer?

Suivant cette discussion, le comité est d'accord de (à la page 10) :

- Retirer la précision sur qui n'est pas admissible
- Préciser plus clairement : un seul vote par citoyen et retirer la notion d'avoir deux terrains
- La définition de citoyen sera dans la section plus haut et les termes uniformisés
-

Suivant cette discussion, le comité revient au moins F (page 4), le comité est d'accord que :

- **Le porteur de projet doit être un citoyen de Sutton**

Concernant la section J, calendrier :

- Le fait qu'un comité consultatif ait la charge du projet de budget participatif devra être bien expliqué aux citoyens
- Est aussi discuté d'avoir 2 postes réservés aux jeunes dans le comité de pilotage
- Suite au lancement, la séance d'information permettra de communiquer d'avantage aux citoyens l'information
- Est soulevée la question de tenir un atelier de génération d'idées, avant que les projets soient déposés
- Est soulevée l'idée qu'une séance de génération d'idées soit encadrée par des personnes qui ont déjà fait le processus
- Est soulevée l'idée que plusieurs séances aient lieu à des endroits ciblés
- Ces séances permettraient que des idées émergent du groupe. Elles peuvent accueillir des personnes qui n'ont pas d'idées pour les inciter à participer au processus.
- Ces séances ne sont pas obligatoires, des ateliers peuvent avoir lieu plus tard dans le processus.
- **Donc : possibilité de séances d'ateliers de génération d'idées, serait un nouveau point entre les étapes 4 et 5 actuelles. Ce sera à rediscuter**
- Le point 7 : est soulevé qu'une séance publique ne favorise pas l'échange, le travail d'équipe.
- Est soulevé l'option que de courtes présentations soient faites des projets puis que les citoyens puissent faire le tour des présentations de chaque projet
- Il peut s'agir de deux d'étapes : génération d'idées en groupe, puis présentation des projets aux citoyens

À la section vote :

- Si des séances particulières de vote ont lieu, cela sera ajouté dans le calendrier (par exemple, à l'école)
- Des façons de voter seront mises en place pour voter en personne plutôt qu'en ligne
- Il est aussi soulevé que les projets doivent être présentés physiquement aussi, pas seulement en ligne (et disponible : à différents endroits)
- Il est proposé d'avoir une journée de vote, en personne

Autre point de discussion : quoi faire si deux projets sont très similaires, mais ne veulent pas regrouper leur projet ensemble? Est-ce que les deux projets peuvent continuer d'avancer?

Prochaine rencontre : première semaine de novembre

Est proposé d'annoncer dans le journal Le Tour.